

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CANAUX DE MEAILLES

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

SEANCE DU 24 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le 24 juin à 10 heures 30, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri DELESSERT, Président, M. Charles MAERFELD étant secrétaire de séance.

Etaient présents ou représentés : (cf feuille émargement)

Nombre de voix présentes ou représentées : 150

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum a été atteint, la réunion peut commencer à 10h30.

Le Président présente le rapport d'activité et la situation financière de l'ASA, puis fait procéder au vote.

L'Assemblée des Propriétaires décide d'approuver à l'unanimité le rapport présenté par le Président.

Pour : 150
Contre : 0
Abstention : 0

Pour copie conforme.

A Méailles, le 24 juin 2018

Le Président,

Henri DELESSERT



**Association Syndicale Autorisée
des Canaux de Méailles**
Alpes de Haute Provence

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance

Charles MAERFELD

